

# L'ACCUEIL DES ÉLÈVES UKRAINIENS EN TROIS ÉTAPES



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



## I. PROCÉDURE D'IMMIGRATION

Direction de l'immigration  
et ministère de la Santé

formulaire à remplir : <http://edulink.lu/8itk>  
et à envoyer à [immigration.desk@mae.etat.lu](mailto:immigration.desk@mae.etat.lu)



## II. ORIENTATION SCOLAIRE

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la scolarisation  
des enfants étrangers  
(SECAM)

Hotline English +352 247-76 570  
Ukrainien +352 247-76 976

38, rue Philippe II  
L-2340 Luxembourg  
[secretariat.secam@men.lu](mailto:secretariat.secam@men.lu)  
Lundi à vendredi :  
08h00 – 12h00, 13h00 – 17h00

Info en anglais et ukrainien sous  
<http://edulink.lu/ug1a>



## III. SCOLARISATION

Précolaire

système régulier - cycle 1  
de l'enseignement fondamental

Autres élèves

- **scolarisation privilégiée**,  
à langue véhiculaire anglaise :
  - classes d'accueil des  
écoles internationales publiques
  - classes d'accueil du  
programme britannique A-levels
- **scolarisation optionnelle**
  - cours d'accueil du système  
régulier – langue véhiculaire DE ou FR

Structures d'éducation et d'accueil  
accueil dans la mesure du possible

Obtention du statut de  
« bénéficiaire de  
protection internationale  
temporaire »

